



Le 6 mars 2019

N/Réf. : 1651

**Objet : Demande d'accès à l'information - Décision**

La présente fait suite à votre courriel que nous avons reçu le 21 février dernier par lequel vous désirez obtenir une copie des documents que l'Office des personnes handicapées du Québec possède qui portent sur les difficultés des personnes handicapées à circuler sur les trottoirs municipaux, à cause de la neige et de la glace.

### **DÉCISION**

Après vérifications d'usages, l'Office des personnes handicapées du Québec ne dispose d'aucun document répondant à votre demande.

### **AVIS DE RECOURS**

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels

Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (1)